

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-249

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DEPLACEMENTS DOUX

DSIL 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE VISANT À SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - PLAN VÉLO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu la circulaire NOR : TERB2000342C du 14 janvier 2020 et l'instruction NOR : TERB2103656J du 2 février 2021 du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, relatives aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires,

Vu l'instruction de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations territoriales, du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C),

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20211215-DELIB21_12_249-DE

Vu le contrat « Action Cœur de Ville », reconnu comme Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signé avec le Département de la Gironde,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – La Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2022 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers la mise en place des Contrats de Relance et de Transition Ecologique porté par le PETR pour le Libournais,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre doivent avoir trait à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation de patrimoine public historique et culturel,

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'usage du vélo et plus généralement des mobilités actives, en cohérence avec la politique générale de transition écologique, des actions seront menées dans la perspective de :

- Créer un Réseau Express Vélo (REV) de 6 kms de pistes cyclables en site propre,
- Améliorer et développer les voies cyclables existantes et créer des voies inter-quartiers,
- Installer des « vélo-box » sécurisés dans les quartiers, à la gare et près des centres d'intérêt des Libournais,
- Doubler le nombre de vélos gratuits en libre-service et mettre en service des stations connectées 24h/24,
- Densifier les zones de stationnement pour les « deux-roues »
- Instaurer une zone 30 et des voies en double sens cyclable dans la bastide.

Considérant le budget de ces opérations, estimé à 1 235 800,50 € HT de 2022 à 2024 inclus,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage de ces opérations dès 2022,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération – 1 235 800,50 € HT				
Dépenses		Recettes		
2022	392 466,00 €	Dsil 2022	370 741,15 €	30 %
2023	402 503,50 €	Département de la Gironde (Coeff. 1,2)	192 870,00 €	15 %
2024	440 831,00€	Autofinancement	672 190,35 €	55 %
Total	1 235 800,50 €	Total	1 235 800,50 €	100 %

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant o

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- à solliciter au titre de la DSIL 2022 un soutien financier dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses, soit 370 741,15 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

17.12.2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20211215-DELIB21_12_249-DE